

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

Séance du 17 juillet 2025

L'an 2025 et le 17 juillet à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 9 juillet 2025.

Date de la convocation : 9 juillet 2025

Date d'affichage : 9 juillet 2025

**Délibération N° 17-07-2025 / N°137 BIS – ANNULE ET REMPLACE LA N° 137**

Etaient présents les membres en exercice : 66

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdel, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Hubert Dingreville, Benoit François, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Micéhl Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Philippe Duez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, Emmanuel Iooos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 16

Membres votants : 89

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Sylvie Gabez, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Christian Boucly, Patrick Dekeyser, Dominique Verdell, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Magalie Jonard, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier, Xavier Normand.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Stéphane Locquet suppléé par Maxime Desaulty, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne.

Absents excusés : Pascal Mestan, Guy Vasseur, Philippe Lefebvre, Olivier Gallet, Damien Bricout.

Absents ayant donné procuration : Sébastien Bertout procuration à Alexandre Hulot, Florence Dambreville procuration à Philippe Duez, Michel Petit procuration à Marie Bernard, Julien Bellengier procuration à Jean-Marie Dufay, Pierre Cuvillier procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix procuration à Jean-Paul Hemery, Romuald Delattre procuration à Freddy Balavoine, Nicolas Capron procuration à Stéphane Gomès, Raymond Lavigne procuration à Christian Thilliez, Murielle Roussel procuration à Catherine Libessart, Gérard Nicolle procuration à Michel Seroux, Roland Descamps procuration à Hugues Legoux, Joël Toursel procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme procuration à Jacques Thellier, Louis Lambert procuration à Maurice Soyez.

**Secrétaire de séance : Michel ACCART**

**Titre de la délibération : Mise à jour de l'actif communautaire - Transfert entre chapitre**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants ;  
VU le budget primitif de l'exercice 2025 ;

CONSIDÉRANT que la dépense engagée initialement au chapitre 20 et 23« Immobilisations en cours » correspond désormais à une opération achevée et doit faire l'objet d'une immobilisation définitive ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au transfert comptable du bien concerné vers le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » ;

Vu l'avis favorable du bureau du 9 juillet 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver sur le budget 609, le transfert d'un bien inscrit au chapitre 20 vers le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », pour un montant de 9 219,80€ correspondant à :

- Essai infiltration extension pour 1 600€ : frais d'études
- CCAtrebatie/E160000150/59/Lion Michel pour 1 674,92€ : frais d'études
- Ecopolis extension sud expertise hydrogéologique officielle pour 869,76€ : frais d'études
- Plan de division bornage reconnaissance des limites parcelle ZH96 pour 1 250€ : frais d'études
- Verbeke essais de sol pour 2 792€ : frais d'études
- Plan projet développement parc Ecopolis pour 800€ : frais d'études
- Publicité gazette NPDC trvx aménagement Ecopolis Tincques pour 233,12€ : frais d'insertion

-D'approuver sur le budget 600, le transfert d'un bien inscrit au chapitre 20 vers le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », pour un montant de 110 160 € correspondant à STRATEGIE NUMERIQUE SITE INTERNET.

-D'approuver sur le budget 609, le transfert d'un bien inscrit au chapitre 23 vers le chapitre 21 « Immobilisations corporelles », pour un montant de 92 387,65€ correspondant au Giratoire Tincques :

- Maitrise œuvre giratoire pour 2 465,31€
- Giratoire pour 563,50€
- Maitrise œuvre giratoire pour 563,50€
- Giratoire pour 88 724,90€
- Maitrise œuvre giratoire Melle dessert ZA Ecopolis Tincques pour 70,44€

- de mandater Monsieur SEROUX Michel, Président pour procéder aux écritures comptables correspondantes ainsi que l'ouverture de crédits au chapitre 041 en dépenses et en recettes de la façon suivante :

#### Budget 609 – ZAE ECOPOLIS

Chapitre 041 article 2031 en recettes = + 9 219.80 €

Chapitre 041 article 2128 en dépenses = + 9 219.80 €

Chapitre 041 article 2313 en recettes = + 3 028.81 €

Chapitre 041 article 2315 en recettes = + 89 358.24 €

Chapitre 041 article 2151 en dépenses = + 92 387.65 €

#### Budget 600 – BUDGET PRINCIPAL

Chapitre 041 article 2031 en recettes = + 110 160 €

Chapitre 041 article 21533 en dépenses = + 110 160 €

Le Président

P.O. Le Président  
Le Vice-Président délégué

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 25/07/2025 et publication ou notification du 25/09/2025

